Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 551

Artikel: Lausanne décide du sort de la moitié de son territoire
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022437

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AMÉNAGEMENT

Lausanne décide du sort de la moitié de son territoire

Le débat engagé dans le précédent numéro de DP à propos de l'installation d'un centre de recherches de Nestlé à Vers-chez-les-Blanc a pour nous une importance particulière: il y va d'une certaine conception de l'aménagement du territoire, bien sûr, et de sa traduction sur le terrain sous le contrôle de la population concernée; mais dans le cas précis, c'est aussi, dans le canton de Vaud, la place de Lausanne qui est en jeu, en discussion. On imagine, sur un problème aussi controversé et complexe, que l'analyse qui vous a été proposée il y a une semaine ne fait pas l'unanimité dans la rédaction. Voici un point de vue discordant qui devrait vous permettre de mieux discerner les intérêts en présence (Réd.).

S'il adopte le volumineux préavis N° 124 (197 pages et quelques annexes!), le Conseil communal de Lausanne décidera du sort de la moitié du territoire de la commune, soit quelque 2500 hectares. Lausanne sera ainsi la première commune vaudoise urbaine à faire entrer dans les faits la loi votée par le Grand Conseil en septembre 1976.

La Municipalité, emmenée par le directeur (socialiste) des Travaux, propose de créer d'importantes zones agricoles, à Vernand, à la Blécherette, à Montblesson, à Vers-chez-les-Blanc, dans les clairières des bois du Jorat.

De grandes surfaces, classées en zones intermédiaires, seront frappées d'une interdiction de bâtir pour dix ans, à moins que le Conseil communal n'en décide autrement en adoptant un plan d'extension partiel. A plus ou moins long terme, certaines de ces zones deviendront des zones agricoles, d'autres seront destinées à de l'habitation collective ou individuelle. Dans l'immédiat, la superbe campagne de Rovéréaz, actuellement classée en zone périphérique (permettant la construction de bâtiments de quatre niveaux, d'une surface de 25 sur 16 mètres, à des intervalles de 12 mètres l'un de l'autre) est protégée, et cela pour de nombreuses années, étant «colloquée» en zone «intermédiaire».

Lausanne prévoit enfin d'affecter certaines parties de son territoire à la construction de villas. En 1979, seules 11 villas ont été mises à l'enquête sur l'ensemble de la commune! Il y en a eu, à titre de comparaison, 73 au Mont, 36 à Epalinges, 20 à Froideville, 17 à Jouxtens, 12 à Cugy, etc., au total plus de 200 dans les communes limitrophes! Malgré la stagnation démographique, ce secteur est donc en forte expansion. Lausanne doit créer des zones de villas si elle veut conserver des citoyens (et des contribuables!) qui, à défaut de terrains lausannois, vont construire leur maison dans des communes moins soucieuses de préserver de vastes espaces non bâtis.

Parmi ces 2500 hectares, la Municipalité propose d'en consacrer 13 (ou plus exactement une partie de ces 13) à la construction d'un centre de recherche pour l'alimentation. Victoire de Lausanne au détriment de la «décentralisation concentrée», concluait DP N° 550. Si le jugement est catégorique, l'analyse paraît bien sommaire.

Si certaines communes ont cherché à attirer le Centre de recherche Nestlé sur leur territoire, la multinationale helvétique reste seule maîtresse de ses décisions. Elle a choisi (volonté de développer la recherche en Suisse, proximité d'une université et de l'EPFL, équidistance entre l'usine pilote d'Orbe, qui sera maintenue, et la Tour-de-Peilz): ce sera Lausanne... ou l'étranger (l'Angleterre peut-être). On peut certes déplorer l'impuissance des pouvoirs publics et des citoyens en matière économique — et DP l'a fait à plus d'une reprise — mais il faut admettre qu'empêcher l'implantation de Nestlé à Lausanne ne contribuera en rien à enrichir l'arrière-pays!

Au Grand Conseil vaudois, celui qui joue sur le réflexe anti-Lausanne est sûr du succès, si mauvaise que soit la cause qu'il défend. Il est regrettable que DP en arrive lui aussi à dénoncer un soi-disant hégémonisme lausannois, qui ne repose sur aucune réalité.

En dix ans, la ville de Lausanne a perdu, à côté de 7500 habitants, 9000 emplois, dont beaucoup se sont déplacés dans les zones industrielles des communes périphériques. Les 400 emplois offerts par Nestlé seront donc les bienvenus, même si, au départ, il s'agit en partie de postes de travail déplacés de la Tour-de-Peilz.

On peut ironiser sur le fait que Lausanne a «succombé à l'attrait fiscal». Le demi-million d'impôts annuels — selon une estimation prudente, qui ne tient pas compte de l'éventuelle arrivée de nouveaux contribuables sur sol lausannois — n'est pas à négliger vu la situation financière de la commune, qui n'a d'ailleurs consenti aucun rabais

POINT DE VUE

Dieu, à travers les pâturages

— ... *Ecoute enfin quoi, c'est pas croyable, ton Evangile, c'est bien la* bonne nouvelle, *c'est bien une* parole divine, *non? Alors comment tu expliques qu'à partir de cette parole* divine *on se soit cassé la gueule pendant des siècles...? C'est* divin, *supérieur à tout, hein, et c'est pas foutu de faire l'unanimité. Il y a quelque chose qui ne colle pas, mon vieux... Tiens, tu supportes, toi, qu'il y ait des partis qui se prétendent démocrates-*chrétiens *et qui votent les crédits militaires, c'est le scandale, non, c'est complètement dingue, non?*

— ... Pour ce qui est de l'Evangile, d'accord, c'est pas clair... d'ailleurs, tu sais, je suis en train de me rapprocher de plus en plus du judaïsme...

— ... *Ben mon vieux, mais tu es pasteur!*